

POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

TL Taxi Lyonnais vous souhaite la bienvenue dans sa politique générale de protection des données à caractère personnel, ci-après désignée « La Politique ».

La SAS GROUPE TRANSPORT LYONNAIS - TL (ci-après désignée « TL Taxi Lyonnais ») opère sous le nom commercial « TL Taxi Lyonnais » sur l'agglomération lyonnaise un service de transports de personnes par taxis et offre dans ce cadre, divers services à destination de sa clientèle.

L'ensemble des entités contribuant directement à la prestation de transports de personnes par taxis est regroupé sous la désignation « Groupe TL Taxi Lyonnais ».

Animées du même souci de qualité et d'exigence, les entités du Groupe TL Taxi Lyonnais ont souhaité définir ensemble, et élaborer une Politique générale de protection des données à caractère personnel identique et se doter des mêmes dispositifs de protection et de sécurité.

Le respect et la protection de vos données personnelles fait partie intégrante de nos priorités ; c'est pourquoi, ce document décrit la politique générale de protection des données à caractère personnel de TL Taxi Lyonnais.

Le responsable de traitement est la S.A.S. GROUPE TRANSPORT LYONNAIS (GTL) au capital de 163 506 € immatriculée en France au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 801 256 330, dont le siège social est situé au 83 Rue Jean Jaurès 69500 BRON.

GROUPE TRANSPORT LYONNAIS (GTL)

TL – Taxi Lyonnais
SAS au capital de 163 506 Euros
RCS Lyon 801 256 330

Adresse Postale

83 Rue Jean Jaurès 69500 BRON

Adresse E-MAIL

commercial@tl.fr

Numéro de téléphone

04.78.26.81.81



AVANT-PROPOS

Le respect des droits fondamentaux et des règles de protection des données personnelles fait partie intégrante des valeurs éthiques de TL Taxi Lyonnais.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »)¹, applicable dans l'ensemble des Etats membres le 25 mai 2018, renforce les droits des personnes physiques sur leurs données personnelles grâce à un régime harmonisé des principes de protection au sein de l'Union européenne.

Le RGPD prévoit un nouveau principe de « responsabilité » (Accountability) des acteurs du secteur privé et du secteur public, à charge pour ces derniers de démontrer qu'ils ont mis en œuvre les mesures appropriées, afin de garantir le respect des règles de protection.

Ces nouvelles exigences se matérialisent notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données (« DPO »), la tenue d'un registre afin de documenter la conformité des traitements de données personnelles et la mise en œuvre de mesures de sécurité renforcées.

Ne pas respecter ces règles peut conduire à de lourdes sanctions pécuniaires et à dégrader l'image de TL TAXI LYONNAIS.

Face à ces nouveaux enjeux, le Groupe a décidé de se doter d'une politique (la « Politique ») destinée à garantir la protection des données personnelles des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, dans le respect de sa Charte éthique.

La protection des données personnelles constitue un atout au service de notre transformation digitale et contribue à pérenniser la confiance de nos collaborateurs, de nos clients et de nos partenaires.

Il s'agit d'un enjeu significatif pour l'exercice durable de nos activités.

Le DPO, rattaché à la Direction, est en charge de faire appliquer cette Politique au nom du Gérant.

Nous demandons donc à l'ensemble des collaborateurs de se mobiliser pour garantir sa bonne application.

L'Equipe G.T.L. – Taxi Lyonnais (TL)

Représentée dans la politique RGPD par Marion ALTOUNIAN-VERNUSSE
Présidente

¹ Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE, publié le 04/05/2016 au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Sommaire

Avant-propos.....	2
1 Objectifs.....	4
2 Champ d'application.....	5
2.1 Entités, collaborateurs et sous-traitants soumis à la Politique	5
2.2 Données personnelles et traitements concernés par la Politique	5
3 Pilotage & Gouvernance.....	6
4 Principes de protection énoncés par le RGPD.....	7
4.1 Principe de responsabilité (Accountability).....	7
4.2 Finalités déterminées, explicites et légitimes	7
4.3 Pertinence, proportionnalité et minimisation des données personnelles collectées.....	7
4.4 Licéité du traitement de données personnelles.....	7
4.5 Transparence et droit à l'information	8
4.6 Droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition.....	8
4.7 Classification, niveau de confidentialité et sécurité des Données personnelles	8
4.8 Intégration de la protection des données personnelles dans la gestion des projets	9
4.9 Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles.....	9
4.10 Relations avec les sous-traitants	9
4.11 Transferts des données personnelles en dehors de l'UE	9
4.12 Durée de conservation limitée	9
4.13 Géolocalisation	10
5 Mise en œuvre opérationnelle.....	11
5.1 Sensibilisation et formation	11
5.2 Mise à disposition de procédures et livrables.....	11
5.3 Traçabilité des événements de sécurité.....	11
5.4 Gestion des incidents de sécurité et des violations de données personnelles.....	11
5.5 Examen de conformité, contrôles, audits et sanctions	11

1 OBJECTIFS

La présente Politique, validée par la Direction, définit les règles de protection que TL Taxi Lyonnais doit mettre en œuvre pour traiter les données personnelles² en Europe.

La Politique comprend l'ensemble des principes qui visent à garantir la mise en œuvre de traitements de données personnelles licites, loyaux et transparents. Elle établit des règles de gouvernance qui précisent les rôles et responsabilités des acteurs de la protection des données personnelles.

Il est demandé à chaque collaborateur, ainsi qu'à toute personne ou entité extérieure de TL Taxi Lyonnais qui réalise des traitements de données personnelles³ d'adopter un comportement conforme aux principes définis ci-après.

Pour toute demande relative à l'exercice des droits d'accès et de rectification, pour toute question ou réclamation en lien avec le traitement de leurs données personnelles, les collaborateurs doivent consulter leur DPO, soit par courrier, soit par e-mail, à l'adresse dédiée indiquée sur l'intranet.

Pour toute question relative aux modalités d'application de la Politique ou toute autre question, le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : privacy@tl.fr.

² « Donnée personnelle » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

³ « Traitement de données personnelles » désigne toute opération appliquée à des données personnelles, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement, l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

2 CHAMP D'APPLICATION

2.1 ENTITES, COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS SOUMIS A LA POLITIQUE

La présente Politique s'applique aux entités juridiques de TL Taxi Lyonnais exerçant leurs activités en France le plus généralement sur le territoire de l'Union européenne (« UE »), que le traitement de données personnelles soit réalisé ou non dans l'UE.

La présente Politique s'applique à tous les collaborateurs, même occasionnels et à tous les sous-traitants⁴ (data processors), au sens du RGPD, qui traitent des données personnelles.

Dès lors qu'une réglementation nationale requiert des standards de protection des données personnelles plus élevés que ceux prévus par le RGPD, cette réglementation nationale prime sur la Politique.

Les entités juridiques du Groupe qui sont soumises à des réglementations nationales spécifiques adoptent, si nécessaire, des documents d'application complémentaires, dans le respect de la présente Politique.

2.2 DONNEES PERSONNELLES ET TRAITEMENTS CONCERNES PAR LA POLITIQUE

La Politique vise les données personnelles présentes sur tout support papier ou dématérialisé, qui sont hébergées ou traitées notamment :

- sur tout support informatique : serveur dans un data center ou dans le cloud, un poste de travail ou un smartphone ;
- via des applicatifs, bases de données ou entrepôts de données ;
- via des portails exposés sur internet ou sur l'intranet ;
- via des objets communicants ou smart grids ainsi que les projets de digitalisation.

La Politique s'applique à tous les traitements qui portent sur les données personnelles des collaborateurs, clients, fournisseurs ou partenaires collectées, utilisées ou transférées par les entités du Groupe.

⁴ « Sous-traitant » désigne toute personne, physique ou morale, qui traite les données personnelles pour le compte d'une entité du Groupe.

3 PILOTAGE & GOUVERNANCE

Chaque collaborateur doit se conformer à la Politique.

Le représentant légal de chacune des entités juridiques du Groupe TL Taxi Lyonnais s'assurent de la diffusion de la présente Politique au sein de son périmètre et de ses équipes. Il est garant de sa mise en œuvre, avec l'assistance du DPO.

Le DPO met en place une gouvernance visant à décliner les mesures organisationnelles prévues par le RGPD et à permettre un déploiement efficace de la Politique au sein de chacune des entités juridiques du Groupe TL Taxi Lyonnais.

La mise en œuvre et le respect de la Politique sont supervisés au sein de chacun des entités, par la Direction de chacune des entités de Groupe TL Taxi Lyonnais, après consultations du DPO et du Directeur des Systèmes d'Information (DSI).

Le DPO rapporte hiérarchiquement à chaque représentant légal. Les principales missions du DPO sont celles prévues par l'article 39 du RGPD et sont précisées dans la Gouvernance. Au titre de ses principales missions, le DPO conçoit et supervise l'application de la présente Politique et coordonne les Responsables de traitement.

Selon le RGPD, chaque entité juridique est responsable des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre. Il revient donc au représentant légal de chacune de ces entités de s'assurer de la bonne application de la Politique par ses collaborateurs, dans le respect du RGPD.

Des Responsables sont désignés sous la responsabilité du représentant légal de chacune des entités de Groupe Taxi Lyonnais et sont fonctionnellement rattachés au DPO. Le Responsable de traitement définit et contrôle la conformité au RGPD et à la Politique, dans leur périmètre. Le Responsable de traitement, ou à défaut, le représentant légal apporte aide et conseils aux collaborateurs qui les interrogent ou qui leur font part de leurs préoccupations en matière de protection des données personnelles et veillent à ce que les collaborateurs adoptent des pratiques conformes à la Politique, au RGPD et aux réglementations nationales applicables.

4 PRINCIPES DE PROTECTION ENONCES PAR LE RGPD

4.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE (ACCOUNTABILITY)

En vertu du principe de responsabilité prévu par le RGPD, chaque entité juridique de Groupe TL Taxi Lyonnais doit :

- être en mesure de documenter à tout moment la manière dont elle assure la protection des données personnelles ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de pouvoir démontrer que chaque traitement de données personnelles est conforme au RGPD et à la législation nationale applicable. En pratique, ce principe est mis en œuvre au travers des mesures suivantes :
- désignation d'un DPO, lorsque cette désignation est rendue obligatoire en vertu du RGPD ou de la réglementation nationale applicable ;
- tenue d'un registre interne des traitements de données personnelles reprenant la cartographie des traitements effectués par les entités ;
- analyses d'impact relatives à la protection des données personnelles, dans les cas obligatoires prévus par le RGPD ;
- protection des données personnelles dès la conception de tout nouveau projet concerné ;
- mise en œuvre par les entités de procédures appropriées, en cas de risques générés par les traitements de données personnelles liés à leurs activités.

4.2 FINALITES DETERMINEES, EXPLICITES ET LEGITIMES

Les données personnelles doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente. Elles doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec les finalités d'origine.

Chaque entité doit porter une attention particulière au traitement des catégories particulières de données personnelles (données sensibles) qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques ou biométriques, les données concernant la santé, la vie ou l'orientation sexuelle d'une personne.

Chaque entité ne pourra traiter ce type de données personnelles qu'avec le consentement explicite de la personne concernée ou dans les cas expressément autorisés par les législations nationales et le RGPD.

4.3 PERTINENCE, PROPORTIONNALITE ET MINIMISATION DES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES

Les données personnelles traitées par les entités doivent être exactes, pertinentes et limitées aux finalités pour lesquelles elles sont collectées.

4.4 LICEITE DU TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

Chaque entité demeure garante de la licéité des traitements de données personnelles qu'elle réalise.

Un traitement de données personnelles licite, au sens du RGPD, doit répondre à l'un des fondements suivants :

- respect d'une obligation légale à laquelle l'entité est soumise ;
- exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ;
- intérêts légitimes poursuivis par l'entité, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée ;
- consentement exprès de la personne concernée pour une ou plusieurs finalités spécifiques, dans les cas prévus par le RGPD.

4.5 TRANSPARENCE ET DROIT A L'INFORMATION

Chaque entité doit veiller à informer les personnes concernées par les traitements de données personnelles, au moyen des mentions exigées par le RGPD, sur tout support permettant une communication concise, transparente, intelligible et aisément accessible.

Lorsque la collecte est effectuée directement auprès de la personne concernée, l'information doit intervenir au moment où les données personnelles sont obtenues.

Lorsque la collecte est effectuée de manière indirecte (ex : achat de fichiers), l'information des personnes doit être effectuée dans un délai raisonnable ne dépassant pas un mois à compter de la collecte et, dans tous les cas, au plus tard lors de la première communication avec la personne concernée ou avant toute communication à un tiers.

4.6 DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION, DE LIMITATION, D'EFFACEMENT ET D'OPPOSITION

Les personnes concernées par les traitements de données personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles qui les concernent, d'un droit à l'effacement des données personnelles (droit à l'oubli), d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles, dans les conditions prévues par le RGPD.

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, moyennant l'envoi d'un justificatif d'identité :

- **Par voie postale** : TL Taxi Lyonnais, Délégué à la Protection des Données Personnelles, 83 rue Jean Jaurès, 69500 BRON
- **Par voie électronique** via [le formulaire de contact](#) en sélectionnant le lien approprié : "Données personnelles" dans le champ "Votre demande concerne"

En cas de difficulté concernant la gestion de vos données personnelles par TL Taxi Lyonnais, vous pouvez contacter le DPO de TL Taxi Lyonnais (adresse mail : privacy@tl.fr) ou adresser une réclamation auprès de l'autorité française de protection compétente (CNIL : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07).

Chaque entité de TL Taxi Lyonnais doit s'assurer que les personnes concernées par ses traitements de données personnelles sont effectivement en mesure d'exercer leurs droits.

4.7 CLASSIFICATION, NIVEAU DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont classées conformément à la « Politique de confidentialité de TL TAXI LYONNAIS », qui est consultable sur le Site Intranet de TL TAXI LYONNAIS sous la rubrique « Politiques et procédures ».

Les documents contenant des données personnelles courantes sont à classer au niveau « interne ».

Les documents contenant des catégories particulières de données personnelles (données sensibles), sont à classer au niveau « confidentiel ».

En outre, chaque entité doit prendre les mesures nécessaires en fonction de la nature des données personnelles, du contexte et des finalités du traitement de données personnelles, de façon à garantir un niveau de sécurité adapté aux risques identifiés.

Le niveau de sécurité doit permettre de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles et de limiter tout risque de destruction, de perte, d'altération, de divulgation et d'accès non autorisé aux données personnelles.

Les données personnelles traitées doivent être protégées conformément aux Directives Sécurité et à la Gouvernance Sécurité des systèmes d'information, consultables sur demande écrite adressée à TL TAXI LYONNAIS, à l'adresse suivante : Société G.T.L. Taxi Lyonnais, 83 Rue Jean Jaurès, 69500 BRON, et sur le site internet de TL Taxi Lyonnais.

4.8 INTEGRATION DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DANS LA GESTION DES PROJETS

La protection des données personnelles doit être intégrée dans la gestion des projets et, dès leur conception, pour les nouveaux services.

4.9 ANALYSE D'IMPACT RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque entité juridique du Groupe, agissant comme responsable de traitement⁵, procède à une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles, lorsque les critères prévus par le RGPD sont réunis, en particulier en cas de traitements à grande échelle de catégories particulières de données personnelles (données sensibles) ou de recours à de nouvelles technologies.

4.10 RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS

Les entités du Groupe qui confient la collecte, l'utilisation ou le traitement de données personnelles à des sous-traitants, au sens du RGPD, demeurent responsables de la protection de ces données. Ces entités doivent veiller à ce que les sous-traitants offrent des garanties suffisantes au regard de la présente Politique et du RGPD. Tout contrat conclu avec chaque sous-traitant doit définir ses obligations, y compris les mesures de sécurité et de confidentialité, conformément aux exigences du RGPD.

4.11 TRANSFERTS DES DONNEES PERSONNELLES EN DEHORS DE L'UE

Les transferts de données personnelles en dehors de l'UE ne peuvent intervenir que dans les cas suivants :

- le pays de destination des données personnelles est considéré comme présentant un niveau de protection adéquat, selon les conditions fixées par la Commission européenne ;
- le destinataire des données personnelles peut justifier de garanties appropriées permettant l'exercice effectif des droits des personnes, au sens du RGPD ;
- dans les conditions dérogatoires prévues par le RGPD : consentement explicite de la personne concernée, caractère nécessaire du transfert pour l'exécution d'un contrat ou pour des motifs d'intérêt public, transfert nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice, ou à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée.

4.12 DUREE DE CONSERVATION LIMITEE

Il incombe à chaque entité du Groupe de ne pas conserver les données personnelles traitées au-delà de la durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles ces données sont traitées, dans le respect de chaque la législation nationale applicable.

Lorsque les données personnelles ne sont plus nécessaires aux finalités légitimant leur traitement, elles doivent être effacées ou rendues anonymes.

⁵ « Responsable de traitement » désigne la personne physique ou morale, le service ou l'organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine la finalité ou les moyens du traitement.

4.13 GEOLOCALISATION

TL Taxi Lyonnais demande aux taxis adhérents d'être équipés d'un système de géolocalisation afin d'assurer d'une part, le suivi, la réactivité, la rapidité et la sécurité des prestations, et d'autre part, le cas échéant, la facturation des prestations de transport qu'elle effectue. Le système n'a pas pour objet le suivi du temps de conduite des chauffeurs de taxi et ne permet pas davantage de contrôler les déplacements en dehors du temps de service des chauffeurs de taxi.

Les personnes qui font appel aux services de TL Taxi Lyonnais acceptent qu'elles sont temporairement (à savoir durant le temps nécessaire à la réalisation de la prestation de transport) dans un véhicule taxi susceptible d'être géolocalisé, et qu'elles sont de ce fait susceptibles d'être géolocalisées.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données). Les données collectées sont les suivantes :

- Identification du chauffeur de taxi : nom, prénom, coordonnées professionnelles, matricule interne, numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ;
- Données relatives aux déplacements du chauffeur de taxi : données de localisation issues de l'utilisation d'un dispositif de géolocalisation, nombre de kilomètres parcourus, historique des déplacements effectués.

Sont destinataires de ces données : la personne chargée de la comptabilité, la personne chargée du service commercial et la Direction de TL taxi Lyonnais.

Ces données de géolocalisation pourront être conservées durant un (1) an, car les données peuvent être conservées aux fins de preuve de la bonne exécution des prestations, et en cas de contestation des prestations effectuées, la durée de conservation pourra être supérieure, jusqu'au règlement de la contestation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez à cette fin procéder selon la procédure et les coordonnées visées au 4.6 de la présente Politique. Vous disposez également de la faculté de saisir la CNIL via le site internet : www.cnil.fr pour de plus amples informations sur vos droits.

5 MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Le DPO, la Direction, et le Responsable des Systèmes d'Information assistent les entités dans la mise en œuvre de la Politique.

Les actions suivantes sont mises en œuvre afin d'atteindre ses objectifs :

5.1 SENSIBILISATION ET FORMATION

Le DPO ou à défaut, le représentant légal de chaque entité, doivent s'assurer que leurs collaborateurs ont les connaissances suffisantes pour remplir leurs obligations au titre du RGPD et de la réglementation applicable, en fonction de leur degré d'implication dans les traitements de données personnelles.

Compte-tenu des enjeux associés à la protection des données personnelles, l'ensemble du personnel concerné participe aux actions de sensibilisation organisées par le DPO.

5.2 MISE A DISPOSITION DE PROCEDURES ET LIVRABLES

La Politique est déployée par l'intermédiaire de méthodologies, procédures, sensibilisations adaptées aux spécificités des réglementations nationales applicables.

TL Taxi Lyonnais publie régulièrement des guides thématiques destinés à diffuser les bonnes pratiques et à permettre la déclinaison opérationnelle des objectifs visés par le RGPD.

5.3 TRAÇABILITE DES EVENEMENTS DE SECURITE

Conformément aux règles de sécurité en vigueur au sein du Groupe, une traçabilité automatisée des événements de sécurité est mise en place. Chaque entité peut décider des événements à tracer, en fonction du contexte, des supports (tels que postes de travail, équipements de réseau, serveurs), des risques et des exigences de chaque législation applicable.

5.4 GESTION DES INCIDENTS DE SECURITE ET DES VIOLATIONS DE DONNEES PERSONNELLES

Chaque entité du Groupe met en place une procédure de remontée des incidents de sécurité et de gestion des violations de données personnelles, y compris pour la gestion de crise, en conformité avec le RGPD et les réglementations applicables.

Le DPO et le représentant légal de l'entité sont informés sans délai de toute violation de données personnelles, au sens du RGPD. Si la violation ainsi constatée est susceptible de porter sérieusement atteinte aux droits et libertés des personnes concernées, le DPO avise l'autorité de contrôle compétente (et, si nécessaire, les personnes concernées) dans les meilleurs délais (si possible, 72 heures après en avoir pris connaissance).

5.5 EXAMEN DE CONFORMITE, CONTROLES, AUDITS ET SANCTIONS

Les mesures techniques et organisationnelles de mise en conformité des traitements de données personnelles sont testées, analysées et évaluées, afin de vérifier leur efficacité.

Des contrôles internes de conformité au RGPD, aux réglementations locales et à la Politique sont réalisés régulièrement.

Les sous-traitants doivent communiquer les informations nécessaires à la démonstration du respect des obligations légales.

La réalisation effective des contrôles internes peut, si nécessaire, faire l'objet de revues par la Direction, avec l'appui éventuel du Responsable des Systèmes d'Information.

Les résultats de ces contrôles peuvent être communiqués à l'entité concernée et au Comité Ethique et Développement durable. Ils peuvent être mis à disposition de l'autorité de contrôle compétente, conformément au RGPD.

Les mesures correctives adoptées en cas d'insuffisances constatées lors de l'examen de conformité sont documentées et mises à jour régulièrement.

Chaque entité juridique supporte directement les sanctions susceptibles de découler du non-respect du RGPD et des réglementations applicables, du fait de ses traitements de données personnelles.

Pour faire valoir vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez nous joindre soit via le site www.tl.fr ou depuis nos applications clientes en renseignant le formulaire de contact. Vous pouvez aussi nous joindre en adressant un courrier signé avec la copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

Contact



Marion ALTOUNIAN-VERNUSSE
Présidente

G.T.L. TL Taxi Lyonnais
83 Rue Jean Jaurès
69500 BRON
Email : commercial@tl.fr
